

# Chahut

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **128 (1983)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Chahut

«Chevallaz chahuté!» titrait avec une joie mauvaise un quotidien romand dans son édition du 28 avril. Contraint d'abandonner son autocar par une dizaine de mal élevés pilotant des tracteurs, l'ancien commandant d'un bataillon de fusiliers, à qui 20 kilomètres à pied ne font, Dieu merci, pas peur, a néanmoins poursuivi imperturbablement son voyage en compagnie de la commission militaire du Conseil des Etats.

L'incident n'est pas sans rappeler celui qui, voici bientôt vingt ans, eut pour théâtre les Rangiers et pour victime le chef du DMF d'alors, Paul Chaudet.

Dans un cas comme dans l'autre, on peut affirmer que la cause ainsi défendue ne gagne aucun sympathisant dans le pays. Les actions grossières et violentes ne sont pas dans nos mœurs, et c'est tant mieux. Notre système permet la plus large expression possible de la volonté populaire, et cela à tous les stades d'une prise de décision. D'où, d'ailleurs, notre légendaire lenteur. Vient cependant un moment où la minorité doit se soumettre. Cela aussi fait partie de la règle du

jeu démocratique. Ce qui revient à dire que même si, ici ou là, des manifestations de solidarité se déroulent ailleurs en Suisse, la majorité de notre peuple veut une armée, et une armée bien instruite. Les gens de Rothenthurm qui, chaque année, s'en vont, portant hallebarde, commémorer la victoire de Morgarten, le savent bien... Tout comme ils ne peuvent ignorer qu'aucun transfert de biens fonciers ne pourrait se faire dans de meilleures conditions que celles qu'a offertes la Confédération.

Reste que, tout en déclarant la place d'armes nécessaire, la commission militaire du Conseil des Etats demande au DMF d'étudier quelques variantes (déplacement de bâtiments, renonciation à une ou deux routes militaires). On rappellera ici que le projet de Rothenthurm est étudié depuis dix ans. C'est illusion de croire qu'à l'heure où le temps presse, des solutions de rechange réfléchies puissent encore être trouvées. Peut-être est-il tout simplement politiquement payant de les réclamer, ne serait-ce que du bout des lèvres.

RMS